

Dispositif cantonal d'indication et de suivi pour les personnes toxicodépendantes (DCIST), Canton de Vaud, Suisse, 2012-2013 : Importance de la densité du réseau de prise en charge autour des personnes toxicodépendantes

Le Dispositif cantonal d'indication et de suivi pour les personnes toxicodépendantes (DCIST) est un processus obligatoire pour toute personne résidant dans le canton de Vaud (Suisse) et envisageant un séjour en institution résidentielle (Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour les personnes handicapées LAIH). La situation de l'utilisateur est évaluée au moyen d'outils standardisés. Les résultats de cette évaluation, les besoins et le projet de la personne sont mis en regard des prestations délivrées par les secteurs résidentiels et ambulatoires du domaine des dépendances. La personne est ainsi indiquée vers la prise en charge la plus adéquate au moment de sa demande. Un suivi de sa situation est effectué à intervalles réguliers.

Introduction

La complexification des situations de personnes dépendantes (poly-consommation, co-morbidité, précarité, etc.) a conduit à une multiplication et à une diversification des professionnel-le-s intervenant auprès de ces personnes, les incitant à collaborer. La mise en place du DCIST a eu pour effet de renforcer cette collaboration interdisciplinaire. Dans le cadre de ce dispositif, nous nous sommes intéressés au type de réseau constitué autour des personnes toxicodépendantes, tant en termes qualitatifs que quantitatifs.



Source de données

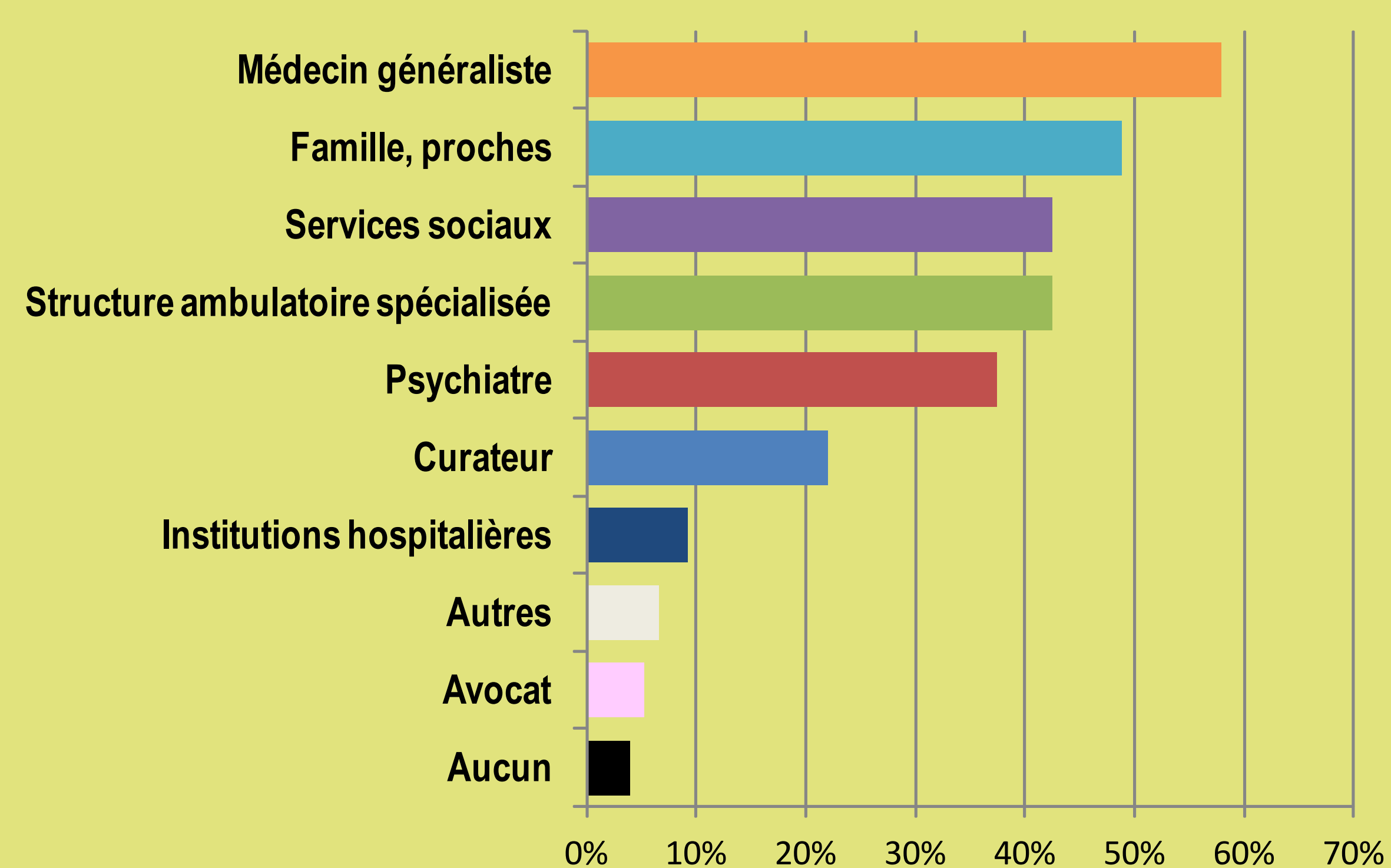
Des informations concernant le réseau existant autour de la personne toxicodépendante sont récoltées au moment de l'indication. Depuis 2013, un formulaire permet de documenter les sorties, notamment sur le réseau de prise en charge présent. Les constats portent sur 78 dossiers. Ces informations sont rapportées par les usager-e-s.

Conclusion

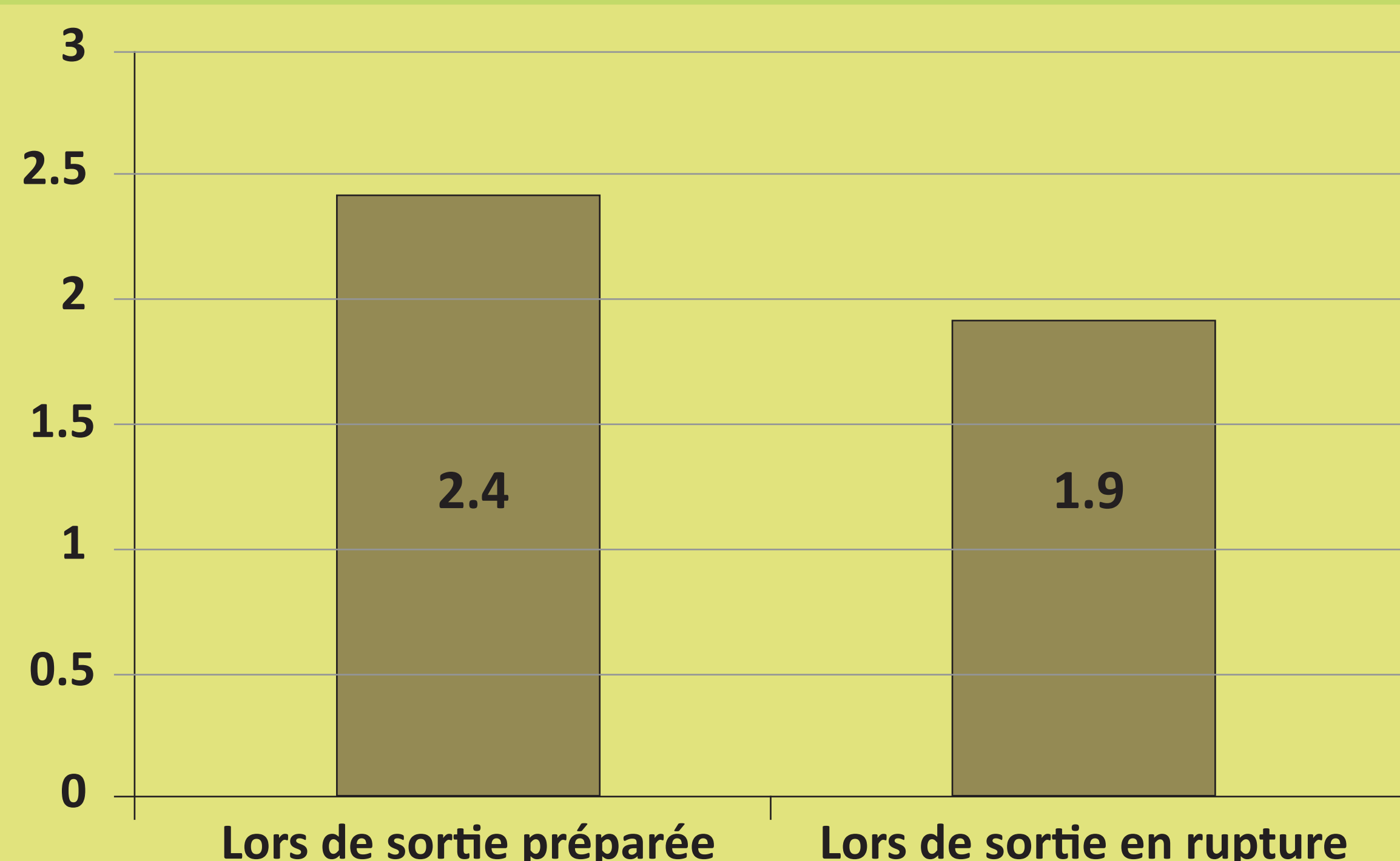
On constate une densité moindre d'intervenant-e-s lorsque le séjour se termine en rupture que lors d'une sortie préparée. Dans la mesure du possible, il faudrait qu'un réseau soit constitué avant même le séjour résidentiel, comme une étape préalable au séjour, ceci pour permettre sa mobilisation rapide, en particulier en cas de rupture.

Constats

Au moment de l'indication, on relève une diversité d'intervenant-e-s présent-e-s dans l'entourage de l'utilisateur. Il s'agit notamment de médecins généralistes (traitements de substitution), de psychiatres, de la famille, de structures ambulatoires spécialisées, ainsi que de services sociaux.



Au moment de la sortie, le nombre d'intervenant-e-s présent-e-s (densité du réseau) est en moyenne plus élevé lorsque la sortie se déroule comme prévu (2.4) que lorsqu'une personne quitte l'institution en rupture (1.9).



Contact : Rel'ier, Sophie Arnaud - sarnaud@relais.ch